



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 novembre 2016 à 20h15

Présents : M. TESSIER Mme VAN BOXSTAEL M. NIGAY Mme ALLAIN M. NABONNE M. URCOURT
Mme MENDY M. BRIAND M. MARECHALLE Mme LEGUENNEC M. FORGET,

Absents : Mme WULLAERT (procuration à Mme LEGUENNEC)
Mme REGNIER M. BERG Mme MEYFROODT

Secrétaire de séance : Mme ALLAIN

DELIBERATION SE60 POUR MODIFICATION ARTICLES 4 ET 5 DES STATUTS

Monsieur le Maire, après lecture des articles 4 et 5 modifiés en 2016, explique aux membres présents que le fait de travailler en partenariat avec SE 60 permet à la commune d'effectuer des travaux en moindre coût d'autant plus qu'il sera nécessaire de changer une centaine de candélabres.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de passer plus tard une convention afin de changer l'éclairage public, au vu de certains mâts qui deviennent obsolètes avec des problèmes d'intervalles trop espacés - ce qui entraîne un mauvais rendement de l'éclairage.

La proposition sera remise à l'ordre du jour lors d'une préparation budgétaire pour la réfection totale de l'éclairage public sur 4 années.

Au niveau des articles 4 et 5 modifiés : Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour les modifications statutaires SE60

Monsieur BRIAND demande la raison pour laquelle il n'y a pas d'éclairage dans la rue Claude Chappe. Le Maire rappelle que cela concerne la zone industrielle et donc du ressort de la Communauté de communes du Pays de Thelle. Monsieur le Maire va se charger de relancer la CCPT pour ce point noir.

POINT SUR LES PROGRAMMES

Salle polyvalente : Monsieur le Maire donne la parole à Mme Van Boxstaël qui désire informer les conseillers sur le problème du nettoyage du carrelage de la cuisine – très difficile à enlever les traces

Monsieur le Maire rappelle que le carrelage a été choisi par le conseil municipal.

Autre point : Monsieur le Maire demande à Monsieur Nigay de commander des pierres afin d'empêcher quiconque de monter sur le toit, ce qui non seulement est dangereux mais de plus cause des dégâts sur le bâtiment.

Vidéosurveillance :

Monsieur le Maire montre les divers emplacements des 11 caméras et explique les difficultés pour monter ce type de dossier et le parcours pour une demande de vidéosurveillance avant de recevoir l'arrêté favorable. Des subventions sont accordées pour ce programme (45% par le Département et 20% par l'état dans le cadre de la sécurité)

A l'avenir, si la décision de rajouter des caméras était prise, la procédure serait simplifiée au vu de l'accord initial du dossier.

Radars pédagogiques :

Monsieur le Maire explique, qu'au vu des statistiques reçues mensuellement, les radars pédagogiques semblent faire ralentir les automobilistes sauf en ce qui concerne les quads, motos ..

Monsieur le Maire profite de cette information au niveau de la circulation et de la sécurité pour informer qu'il y a un problème de stationnement rue du Puits du Val important.

VOISINS VIGILANTS

Monsieur le Maire montre à l'ensemble du conseil municipal le panneau choisi pour informer de cette surveillance locale « voisins vigilants » et donne la parole à Monsieur Urcourt qui en explique le fonctionnement à l'aide d'un plan de la commune sur lequel il propose des hypothèses de secteurs (5 au total) et la création par secteur d'une « communauté » (avec son appellation propre en tenant compte du lieu géographique dans la commune)

Chacun des cinq secteurs aura un référent (un élu)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de choisir les référents parmi eux :

Monsieur NABONNE	secteur Vert
Monsieur UR COURT	secteur bleu
Monsieur FORGET	secteur orange
Madame ALLAIN	secteur rose
Monsieur MARECHALLE	secteur jaune

Le but est l'inscription de 20% de la population sur voisins vigilants.

Pour les explications aux administrés, Monsieur le Maire prévoit d'éditer un bulletin sur voisins vigilants puisque cela coïncide avec l'installation de la vidéosurveillance (caméras), ce qui risque de faire un mélange des informations.

AUGMENTATION D'HEURES HEBDOMADAIRES Entretien Mairie/salles et Ecole (Mme Pereira et Mme Da Silva)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'en raison de l'extension de la salle polyvalente, Mme Pereira a besoin d'un temps de travail plus important.

De plus, une fois par semaine les élèves de l'école iront au sous-sol (reste le jour à définir)

Au niveau du scolaire, avec l'ouverture d'une classe, il y avait nécessité d'augmenter l'horaire hebdomadaire de Mme Da Silva.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Les deux agents d'entretien passent sur un horaire de 21h/35 hebdomadaire.

Divers :

horaires Mairie à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Monsieur le Maire indique que les services administratifs de la commune seront les suivants :
9h/12h – 14h/18h un affichage sera fait en Mairie fin d'année.

Travaux à venir :

Rue de Blaincourt : prévision travaux en Mars 2017

Rue des Epinettes : en attente de la subvention avant démarrage

Rue du Vexin : valoriser l'entrée de cette rue. En accord avec M. Thoma Hervé, accotement de 3 mètres à faire (avec emplacement trottoir) et plantations de haies colorées à gauche de la voie.

Monsieur Roux, Sté Malingre, donne les 3 mètres dont la commune a besoin sur la droite (prévision de plantations de haies)

Côté champs, prévision de poser des rondins bois – finitions en pointe - prévoir de ne pas installer les rondins trop près de la haie pour l'entretien périodique -

Ce projet permettra d'égayer le village.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis.

Les membres du conseil sont favorables à ces aménagements.

Mme Van Boxstaël : trois arbres manquent pour le stade. Monsieur le Maire lui demande de prendre contact avec le fournisseur.

Marché de Noël :

Montage de l'ossature du barnum le 9 décembre à 16h00 (3 employés service technique présents et élus)
+ le 10 décembre dès 08 heures

Monsieur Nabonne suggère de poser des barrières pour empêcher le stationnement sur la pelouse.

Vœux du Maire : le samedi 07 janvier 2017 à 18h00

Présence dès 17h pour la coupe des mimosas

Repas traditionnel du conseil après la cérémonie.

Conseil d'Ecole du vendredi 04 novembre 2016 :

Monsieur le Maire informe le conseil du nombre d'enfants par classe : 27 enfants au minimum et de la nouvelle équipe mise en place.

Association : Monsieur le Maire indique que l'association « la récré » a changé de bureau. Les anciens membres ne sont pas renouvelés. Le président élu est Monsieur Quenet. Monsieur le Maire a proposé à Monsieur Quenet la possibilité de mettre en place un loto. A suivre

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos le conseil municipal à 22 heures 55.

Le Maire,
Daniel TESSIER

